

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
----------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 26 juin, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 16 juin 2023, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 78

Présents : BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, CASTAINGS Laurence (CA CPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DELMOTTE Kim, DIRAT Karl, DUGOIN Xavier, DURANTON Marianne, ECK Bernard, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HILGENGA Wilfrid, LE ROUX Jean-Claude, MAYEUR Véronique, PELTIER Michel, PETEL Yann, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAROLINI François, PEROT Joël, PIGEON Marie France, PLANTE François, RASSIER Gérard, ROUSSET Laurent, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SEBBAG Alice, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : CORDIER Corinne (à FOURNIER Pascal), DELIANCOURT Jean-Claude (CA CPS) (à CASTAINGS Laurence (CA CPS)), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin) (à CORZANI Olivier), EUGENE Joelle (à TARAGON Stéphane), GOBRON Grégory (à PYOT Frédéric), SHEPS Ariel (à ECK Bernard)

Absents : ABENA Gabin, BENIDJER Khellaf, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DAMIATI Michaël, DELPIC Joseph, DUMONTAUD SEURE Aurélie, ESPRIN Daniel, FRAYSSE Gilles, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), HUBERT Serge, JANIN Éric, LAMOUR Alain, MATT Edouard, MORIN Jean-Marc, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, ROUSSEAU Jean-Baptiste, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SOULOUMIAC Michel, TANGUY Sylvain, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Karl DIRAT est désigné secrétaire de séance

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS SUR LE TERRITOIRE DU SMOYS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 7 mars 2023

Considérant que dans le cadre de sa compétence électricité, le SMOYS intervient pour l'enfouissement du réseau d'électricité et de tous les travaux s'y rattachant pour le compte de la collectivité ; qu'afin de rationaliser les coûts, la collectivité peut par le moyen d'une convention déléguer au SMOYS d'autres travaux liés aux travaux d'enfouissements ( télécom, éclairage public, aménagement de voirie...).

L'autorité territoriale,

Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

De ce fait il est proposé la mise en place d'un marché type à accord-cadre à marchés attributaires de travaux pour la mise en souterrain des réseaux aériens sur le territoire d'une durée de 2 ans, renouvelable 1 an, sans montant minimum et avec un montant maximum de 4 000 000 euros HT par an.

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen passée en application des articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique

Considérant que la commission d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion en date du 16 février 2023.

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 7 mars 2023 et a donné un avis favorable au rapport d'analyse des offres et attribué le marché.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

**DECIDE** de valider le rapport d'analyse des offres relatif à la consultation portant sur un accord-cadre à marché subséquent multi-attributaires de travaux pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS.

**AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché suivant la proposition d'attribution

**AUTORISE** le président à signer les marchés subséquents qui découlent de cet accord-cadre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN



Le secrétaire

Karl DIRAT



Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité